

BORDEREAU D'ENVOI

GROUPEMENT
de

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

à

UNITÉ
Brigade Mixte

P.V. N° **203** / 19**76**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1
AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

OVNI

OBJET DE LA PROCÉDURE
Témoin de la présence d'un Objet Volant Non Identifié.
(O . V . N . I)

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	renseignements Administratifs.

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1...	Procès-Verbal d'enquête Préliminaire (Procédure Unique.)
2...	Procès-Verbal d'Audition de Mr M A
3...	Plan De Situation.
4...	Croquis
5...	Planche Photographique.

CODE

76300219
19-1-76

CODÉ

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	à le Préfet de A
X	2	Au Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire (Bureau Emploi - Opérations) à.....
	1	Au Général Cdt la 3 ^e Région Aérienne Division Opération Section Défense Aérienne, à.....
	1	Aux Archives.
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR *le Cdt de Gyl*
à Monsieur le Directeur
de la Gendarmerie
DATE, SIGNATURE, CACHET
(Bureau Emploi - Opérations)



le 22 MARS 1976

GROUPEMENT

de 1°

COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~

d°

UNITÉ

BM1

P.V N° 203 / 1976

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

M. A

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

M

A

. (Témoin de la présence d'un O.V.N.I.).

RÉFÉRENCES

CE JOUR, quinze Mars mil neuf cent soixante-seize,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

- C. R. , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 8 Mars 1976, à son domicile, entendons :

M. A. ans, retraité, demeurant à , commune de
(), né le à , nationalité Française, qui nous
déclare à 15 heures 30 minutes :

" Le 19 Janvier 1976, vers 21 h 30, je suis sorti pour satisfaire à un
besoin naturel. J'ai vu à 1 Km environ, à vol d'oiseau, un espèce de dis-
que en position verticale de couleur orangé fluorescent.-----

" A première vue, j'ai cru que c'était un camion, mais en regardant
mieux, cela ne bougeait pas et l'éclairage ne correspondait pas à celui
d'un camion. Ceci a duré quelques secondes, puis l'objet s'est dirigé
vers un point situé à 400 mètres de moi environ, mais en contrebas, dans
la vallée, puis je ne l'ai plus vu pendant quelques secondes. Pendant
ce déplacement qui s'est produit très rapidement, une sorte de queue
s'est formée à l'arrière de disque. Elle avait la même couleur que l'ob-
jet et mesurait 4 ou 5 mètres de long. Pour préciser la couleur, elle
correspondait à celle d'un morceau de fer chauffé à blanc.-----
S.I.: l'engin mesurait apparemment 2,50 mètres de hauteur.-----

" Les quelques secondes passées, l'appareil a surgit de la vallée, à
la verticale, sa queue en dessous; et à angle droit a repris son vol
à l'horizontale, sa queue s'est également mise à l'horizontale. A ce
moment il volait juste au-dessus des arbres, en suivant la vallée, sur
sa gauche. Puis il a disparu derrière la maison et je ne l'ai plus vu.--

" Durant tout ce temps, je n'ai entendu aucun bruit, cependant, je suis
un peu sourd et si le bruit était faible je ne l'ai peut-être pas entendu
Le soir des faits, il faisait clair de lune, le ciel était dégagé et il
ne faisait pas de vent.-----

" S.I.: Je pense que le fait a duré trois minutes au plus.-----

S.I.: Je suis formel, ce n'est pas un effet d'optique car j'ai bien eu
le temps d'observer l'engin.-----

S.I.: Je ne peux pas dire de quelle matière il est composé.-----

S.I.: J'y vois très bien, je ne mets des lunettes, que pour lire.-----

S.I.: Je ne connais personne dans la région qui ait vu ce phénomène.-----

SUI.: Je ne peux pas dire si, au moment où je l'ai vu, il venait de se
produire où si cela faisait longtemps qu'il se manifestait.-----

Le 8 Mars 1976 à 15 heures 45 minutes.

" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.-----

(A signé au carnet de déclarations). Le Gendarme C

A.P.d.

d

BRIGADE

de

PROCÈS-VERBAL
D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

N° 203

du 8 Mars 1976

L'an mil neuf cent soixante-seize, le neuf Mars,

Nous,

ANALYSE

Renseignements
Judiciaires.

G, Gendarme, A.P.J.,

V, Gendarme, A.P.J.,

M

Témoin de la présence
d'un Objet Volant Non
Identifié.

de la brigade de

(O. V. N. I.)

Vu les articles 20 et 75 du Code de procédure pénale ;

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

3° Expédition

I. - PRÉAMBULE

Le 8 Mars 1976, à 15 heures, au " " commune
de), en service de Surveillance Générale
dans la dite commune, nous procédons à la vérification
des faits relatés dans le journal hebdomadaire
du 6 Février 1976, concernant l'apparition d'un
"O.V.N.I.", dans la nuit du 19 Janvier 1976, vers 21h30.

L'engin a été vu à 1 km du dit hameau, par Monsieur
I, A, qui sortait de son habitation. Il situe
le lieu de l'apparition, sur le chemin vicinal qui conduit
de " " à " " (Lieu dit sur la même commune).

II. - ETAT DES LIEUX

Le point présumé de l'apparition est situé à 2,500 Km
environ de à l', à proximité du
. Ces coordonnées STG hectométriques sont DK

Vu et transmis par le Commandant de
de part et d'autre il y a des prés et des bois. Il est placé
sur une ligne de crête, et visible de nombreux points de la
région.

Le " " est à 1 Km au du point d'appari-
tion. Il est séparé de celui-ci par une petite vallée, accusant
une dénivellée de 50 mètres environ.

Le hameau est composé de deux foyers d'agriculteurs, les
" " et " "

de la Gendarmerie et de la Justice Militaire
(A Bureau Emploi - Opérations)

le 8 MARS 1976

. /

III - CONSTATATIONS

Etant donné le temps écoulé entre le moment des faits et leur prise de connaissance, aucune constatation n'a pu être faite.

Toutefois, Mr. N , et son fils se sont transportés sur les lieux, le 21 Janvier au matin et n'ont remarqué aucune trace particulière (Brûlure d'herbe - dégradation du terrain ou des clôtures - etc...).

Aux dires de Mr. N , A , la nuit des faits un léger clair de lune éclairait la campagne, il n'y avait pas de nuages et pas de vent. Il n'y aurait eu rien d'anormal s'il n'avait vu cet engin.

IV - ENQUETE

Le 7 Février 1976 à 9 heures, nous apprenons par la presse, qu'un O.V.N.I. a été vu le 19 Janvier 76 par Mr. N , A , Dt à " " commune de ().

Le 8 Mars 76 à 15h30', nous nous rendons à son domicile où nous rencontrons son fils. Celui-ci, sur notre demande nous dit verbalement que son père ne tient pas à raconter cette histoire, de peur de passer pour fou. Un instant plus tard, Mr. N , A , nous déclare :

" que le 19 Janvier 76, vers 21h30, il a vu à l'K environ, de lui cet engin bizarre, en forme de disque, en position verticale, de couleur orangé-phosphorescent. Que l'objet était apparemment posé sur la route qui conduit de à , à un endroit parfaitement dégagé. Que l'objet, presque aussitôt, s'est dirigé dans sa direction, en descendant dans la vallée, qu'il ne l'a plus vu un instant, car de chez lui on ne voit pas le fond de la vallée que de suite après l'engin est remonté vivement et est reparti en suivant la vallée, vers , à très faible hauteur. qu'il a disparu derrière un bâtiment de la ferme voisine et que pour cette raison, il n'a pas pu le suivre des yeux plus longtemps. que pendant tout ce temps, environ 3 minutes, il n'a entendu aucun bruit. que l'engin mesurait environ 2,50 m de diamètre.---- (PièceN° 203/4)

Le même jour, poursuivant nos investigations, nous apprenons que Mr. C , demeurant au " " , commune de (), aurait vu ce phénomène. Nous nous présentons à son domicile, et il nous déclare verbalement à 17 heures 15' : " qu'il effectivement, le 19 Janvier 76, vers 20h45, il a vu quelque chose d'anormal sur la de . Il s'agissait d'une source de lumière qui produisait une lueur orangé. Il n'est pas affirmatif sur l'heure. Il a cru à un camion arrêté muni d'un gros projecteur, mais en lisant l'article dans le journal, et en y réfléchissant, il est exact que l'éclairage était bizarre, mais il ne peut préciser la provenance de cette lumière. Le jour des faits il n'y a plus prêté attention après avoir cru que c'était un camion. S'il avait vu un détail quelconque il aurait peut-être regardé mieux mais pour lui rien ne l'a incité à regarder plus, surtout qu'il n'avait pas dîné.-----

A 18 heures, nous trouvant à , commune de , une personne nous fait savoir que Mr. N , demeurant à , commune de () aurait vu l'O.V.N.I.

Nous nous transportons au lieu dit, afin d'interroger l'intéressé, qui nous déclare à 19 heures, verbalement :

" que les faits racontés par Mr. N , pourraient correspondre

à ce qu'il a vu ce jour-là. Qu'il a vu une lumière orangée sur la route de _____, alors qu'il était à ce moment-là dehors. Toutefois, il ne peut donner aucune précision si ce n'est que cela ne lui a pas paru ordinaire. Mais il a attribué cette lueur à celle d'un gros projecteur, sur un véhicule quelconque, arrêté à cet endroit. Il précise que la distance entre Lemensac et la _____ est environ de 1,500 Km, et qu'il ne pouvait pas voir de détail. Il ne peut pas dire l'heure exacte de ce phénomène, il ne l'a pas vu bouger, il ne peut pas dire l'origine de cette lumière. Qu'il ne veut pas faire de déclaration, de peur qu'on le prenne pour un fou. Qu'il ne connaît personne _____ d'autre témoin des faits.-----

-- La poursuite de l'enquête n'a pas apporté de nouveau témoignage toutefois, les personnes interrogées pensent que Mrs M _____ C et N _____, sont des personnes bien connues dans la région comme saines d'esprit et habituées à ne pas raconter des balivernes.-----

-- A notre connaissance, les intéressés sont dignes de foi, et honorablement connus à notre Brigade. -----

-- Jusqu'à ce jour, aucun phénomène de ce genre n'avait été porté à la connaissance de la brigade.-----

- CLOTURE DU PROCES VERBAL -

SIX EXPEDITIONS DESTINEES :

- La première : avec copie, à Monsieur le Procureur de la République à.....
- La deuxième : à Mr. Le Préfet de l' _____ à _____.
- La troisième
et la quatrième : Au Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire (bureau emploi-opérations) à.....
- la cinquième : Au Général Cdt la 3ème Région Aérienne Division opération - Section "Défense Aérienne" à.....
- La sixième : Aux Archives.
- Une copie est établie pour être adressée au Colonel, Commandant la Circonscription Régionale de Gendarmerie de _____ à.....

Fait et clos à _____, le 25 Mars 1976.

Le Gendarme C
A.P.J.

Le Gendarme V
A.P.J.

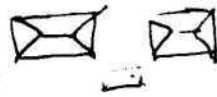
PLAN de SITUATION



Indication du lieu.

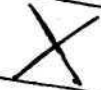


W



← View

View →



(endroit où
l'engin OVNI
a été aperçu)



GENDARMERIE NATIONALE

BRIGADE DE _____

PROCÈS-VERBAL N° 203



CLICHE N° : 1

Vue prise : Emplacement où l'engin
a été vu pour la première fois
par Mr M _____



CLICHE N° 4

Vue prise : de l'habitation de Mr
M _____, à l'endroit X où l'en-
gin a été aperçu par ce dernier



CLICHE N° :

Vue prise : Cuvette où est
descendu l'engin après avoir
quitté l'emplacement N°



CLICHE N°

Vue prise : _____
plongé après son départ
(Emplacement N° 1)/



CLICHE N° 3

Vue prise : Emplacement où l'engin
a été aperçu par Mr C _____
(Vue prise à 5Km d'où l'engin
a été vu).

Prise de Vue Gme ... V _____
Développement GRS LABORATOIRE.